



# ARTS MARTIAUX COMPIEGNOIS

Siren : 324 227 461 00021 APE : 926 CG Agrément n°6078-13 du 02/09/1978

FFJ : 24601830 - FFK : 0600015 - FFL : 0699233 - MDS

BABYJUDO - JUDO - KARATE - TAI JITSU - KRAV MAGA-KDT

MMA - LUTTE - FULL CONTACT – KICK BOXING-SANDA- BODY FITNESS ZUMBA – SELF DEFENSE FEMININE -MUSCULATION

## BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA SAISON SPORTIVE 2023 – 2024

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr NOM .....	1 <sup>ère</sup> inscription : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PRENOM .....	Discipline .....
DATE NAISSANCE .....	Cotisation Annuelle .....
LIEU NAISSANCE (Ville et Pays) .....	Mode de règlement Chèque - Espèces

TELEPHONE : ..... Personne à contacter en cas d'urgence : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ADRESSE MAIL (EN MAJUSCULE) : .....

**Documents obligatoires :** un certificat médical d'aptitude à la pratique de la discipline, une photo d'identité, la fiche d'adhésion à la Fédération Française sportive concernée et présentation de la carte d'identité, carte de séjour, carte d'étudiant, (signature des parents si enfant mineur).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association. **En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978**, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Le Club des Arts Martiaux Compiégnois est en conformité avec les dispositions du **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 25 mai 2018.

- **L'adhérent s'engage à régler l'intégralité de son adhésion.**
- L'inscription à toute discipline entraîne l'acceptation du **règlement intérieur** du club **affiché aux entrées : hall et vestiaires.**
- Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pendant la saison.
- Tout manquement grave à l'ordre ou à la discipline entraînera l'exclusion temporaire (ou définitive après examen du dossier)
- Le club des Arts Martiaux Compiégnois est sous vidéo surveillance pour votre protection, celle des biens de l'association et des locaux de la ville.
- **Pour tous les déplacements hors du club, le secrétariat doit obligatoirement en être informé. Dans le cas contraire Le club décline toute responsabilité.**

Je soussigné ----- (père/mère de l'enfant ci-dessus<sup>(1)</sup>) m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, ainsi que les statuts et règlement intérieur de la Fédération agréée, et le règlement intérieur relatif aux locaux de la ville. *J'autorise le recueil des informations ci-dessus, leur conservation et leur traitement, exclusivement dans le cadre de l'inscription au Club et à ses activités, - la souscription de la licence, de l'assurance auprès de la Fédération Française Sportive ou autre assureur des Sports concernés.*

J'autorise l'affichage des photos sur lesquelles figure l'adhérent identifié ci-dessus  OUI  NON

Lu et Approuvé, à ..... le .../.../.....

Signature des parents pour les mineurs :	Signature du membre actif :
--	-----------------------------

Gymnase ROBIDA – 1 rue Rouget de Lisle – 60200 COMPIEGNE

Site : [www.artsmartiauxcompiegnois.fr](http://www.artsmartiauxcompiegnois.fr)

TÉL : 03.44.86.05.76

Mail : [arts-martiaux-compiegne@wanadoo.fr](mailto:arts-martiaux-compiegne@wanadoo.fr)